



DOSSIER D'INSCRIPTION 2025 / 2026

Nom du demandeur :

Prénom :

- ☐ Nouvelle adhésion
- ☐ Renouvellement
- ☐ Mutation





Bienvenue pour cette nouvelle saison sportive !

Vous trouverez dans ces quelques pages tous les renseignements nécessaires pour aborder cette nouvelle année triathlétique.

LA REPRISE GÉNÉRALE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT SE FERA :

- pour les adhérents déjà licenciés l'année précédente : lundi 1er septembre 2025
- pour les nouveaux adhérents : lundi 15 septembre 2025 (sous condition que l'enregistrement de la licence soit validé par la Fédération Française de Triathlon)

LA REPRISE DES SÉANCES SUIVANTES SE FERONT :

- natation du matin (lundi, mercredi et vendredi, de 07h00 à 08h30) : lundi 1er septembre 2025
- week-end : 4 et 5 octobre 2025

JOURNÉE DE TESTS (GROUPE « DÉCOUVERTE » À « PRÉ-COMPÉTITION ») : Mercredi 10 septembre 2025, de 13h15 à 16h pour les enfants de 6 à 15 ans.

Rendez-vous à la piscine Saint Exupéry à 13h, 7 rue Roland le Nestour, Poissy.

Prévoir le matériel de natation, vélo (VTT, bonnet et casque obligatoire) et course à pied.

RÉUNION D'INSCRIPTION : Mercredi 10 septembre 2025 (cf. horaires de convocation dans le tableau ci-dessous)

Salle de restaurant du Complexe sportif Marcel Cerdan, 129 avenue de la Maladrerie, Poissy.

Merci de consulter dans le tableau ci-dessous les horaires de réunion dédiés à chaque groupe d'entraînement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Fiche d'adhésion dûment remplie (p. 4)
- Questionnaire médical (p. 5) uniquement pour les renouvellements d'adhésion, les mutations (certif de moins de 3 ans)
- Certificat médical nécessaire si vous répondez OUI à au moins une question du questionnaire de santé (p. 6)
- Autorisation parentale signée par les parents (pour les adhérents mineurs)
- Règlement intérieur signé (signature de l'adhérent et de ses parents pour les mineurs)
- 2 photos d'identité
- Chèque de cotisation à l'ordre de Poissy Triathlon correspondant à votre catégorie et votre lieu de résidence (tarifs ci-dessous)
- Bulletins de souscription aux assurances complémentaires facultatives (voir Notice d'information en fin de document)
- Le dossier Pass'Sport Club dûment remplis pour les adhérents pisciacaïs nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2014 (p. 3)

COTISATIONS ANNUELLES ET HORAIRES DE LA RÉUNION DE RENTRÉE

Groupe de pratique	Catégorie	Cotisation non pisciacaïs	Cotisation pisciacaïs	Cotisation pisciacaïs avec Pass'Sport Club**	Horaires réunion de rentrée
Découverte	mini-poussin / poussin / pupille 1	230 €	210 €	180 € + chèque de caution 30 €	Mercredi 10/09 17h30 – 18h15
Avenir	pupille 2 / benjamin	250 €	230 €	200 € + chèque de caution 30 €	Mercredi 10/09 18h15 – 19h
Pré-compétition *	benjamin / minime	270 €	250 €	220 € + chèque de caution 30 €	
Compétition *	minime / cadet / junior / espoir	325 €	305 €	275 € + chèque de caution 30 €	Date à définir
Masters « Initiation »	espoir / senior / vétéran	355 €	315 €	-	Mercredi 10/09 à partir de 19h30
Masters « Compét »	espoir / senior / vétéran				

* Sur proposition des entraîneurs en fonction du niveau

** Voir conditions page 3

Bonne rentrée à tous !

Sportivement,

POISSY TRIATHLON

42, rue d'Aigremont
78300 POISSY

TEL 01 30 74 75 93

FAX 01 30 74 03 78

www.poisstryathlon.com



DISPOSITIF « PASS'SPORT CLUB » DE LA VILLE DE POISSY

Ce dispositif est ouvert aux résidents pisciacais **nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2014** voulant se licencier dans une association pisciacaise reconnue. Il vous permettra de bénéficier d'une aide de 30 euros sur le prix de votre cotisation (de manière unique et nominative). Poissy Triathlon est impliqué dans le dispositif Pass'Sport Club et s'engage à transmettre les demandes auprès des services des sports de la Ville de Poissy sous huit jours après réception du dossier complet. **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 12/09/2025** et l'attribution de l'aide est fixée jusqu'à un certain seuil financier global. La transmission des dossiers se fera par ordre de réception. Afin de profiter de ce dispositif et si votre enfant souhaite renouveler sa licence au club pour la saison 2025/2026, veuillez nous renvoyer le plus rapidement possible le dossier ci-joint complété (**tout dossier incomplet se verra refusé**) incluant :

- la fiche d'adhésion au club dûment remplie pour la saison
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une copie de la pièce d'identité de l'enfant ou du livret de famille ou de la carte de séjour de l'enfant
- 2 chèques à l'ordre du Poissy Triathlon des montants suivants :
 - 30 € (part Pass'Sport Club qui vous sera restituée si votre dossier est validé par la Ville de Poissy)
 - du montant de votre cotisation (voir page 2 du présent dossier d'inscription)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

DISPOSITIF « PASS + » DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine reconduisent le dispositif pour les publics suivants :

- les collégiens boursiers et non boursiers domiciliés ou scolarisés dans les Yvelines âgés de 11 à 15 ans.

Inscriptions ouvertes sur www.passplus.fr

DISPOSITIF « PASS'SPORT » DE L'ÉTAT

Ce dispositif national est ouvert aux jeunes :

- de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH)
- étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans
- étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025- 2026

Pour connaître les modalités d'obtention, nous vous invitons à consulter le site dédié : www.pass.sports.gouv.fr **Dossier à déposer le 31 décembre 2025 au plus tard.**

DISPOSITIF « LABAZ » DU CONSEIL RÉGIONAL

LABAZ est une app à télécharger sur son smartphone et regroupant des bons plans dédiés aux 15-25 ans, dont une aide de 100€ pour les 15-17 ans licenciés d'un club de sport. Pour en bénéficier :

- Téléchargez l'application sur [AppStore](https://apps.apple.com/fr/app/labaz/id1511111111) ou sur [Google Play](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.labaz)
- Créez un compte puis choisissez le club triathlon, accessible en faisant une recherche via sport « en plein air ».

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/labaz-lappli-bons-plans-de-la-region-pour-les-15-25-ans>



Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : ☐ Homme ☐ Femme

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél portable :

Email :

Profession :

☐ J'autorise Poissy Triathlon à utiliser sur son site web ou tout support de diffusion destiné à la promotion du club les photos et/ou vidéos sur lesquelles je pourrais apparaître, à l'entraînement ou en compétition

Type de licence demandé

☐ Licence loisir / compétition - *part fédérale : 86,50 € + part ligue IDF : 2,00€⁽¹⁾*

☐ Licence dirigeant (réservée aux membres du bureau) - *part fédérale : 23 €⁽¹⁾*

⁽¹⁾ parts incluses dans le montant total de la cotisation

Options d'assurances complémentaires facultatives (information et marche à suivre en p. 7)

☐ Je souhaite souscrire à tout ou partie des options proposées par le contrat

☐ Je refuse les options proposées - merci de nous remettre le bulletin « Attestation de refus » dûment rempli (p. 7)

Pour les adhérents mineurs, merci de nous indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) du(des) parent(s) responsable(s) :

Parent 1 :

Tél portable : Email :

☐ Mère ☐ Père

Parent 2 :

Tél portable : Email :

☐ Mère ☐ Père



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Nouvelle disposition mise en place par la FFTRI
dans le cadre de la validité des certificats médicaux sur 3 ans

! Uniquement pour les renouvellements de licence, mutations et adhérents dont le dernier certificat date de moins de 2 ans

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :

	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐

À CE JOUR :

	OUI	NON
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, **il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical** dans le cadre de votre renouvellement de licence ou demande de mutation
- Si vous avez répondu **OUI** à au moins une question, **vous devez impérativement fournir un certificat médical** établi par votre médecin traitant ne contre-indiquant pas la pratique du triathlon en compétition (voir modèle page suivante)
- Les règles sanitaires en vigueur concernant le COVID-19 (distanciation, port du masque, gestes barrières, etc.) seront strictement appliquées et devront être scrupuleusement respectées par tous sous peine d'exclusion des entraînements.

– Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié –



CERTIFICAT MEDICAL

A remplir par votre médecin traitant

! Uniquement pour les nouveaux adhérents, les adhérents ayant répondu OUI à au moins une question du questionnaire de santé et les adhérents dont le dernier certificat médical date de plus de 2 ans

Je soussigné(e) Docteur _____, certifie que l'état de santé de

Mr. / Mme / Mlle _____

ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

- ☐ La pratique **en compétition** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées
- ☐ La pratique **à l'entraînement uniquement** du Triathlon, du Duathlon ou des disciplines enchaînées

À _____

Le _____

Signature et cachet du médecin obligatoires

Certificat médical à joindre à votre fiche d'adhésion



AUTORISATION PARENTALE



Uniquement pour les adhérents mineurs au jour de l'inscription

Je soussigné(e), Madame Monsieur ⁽¹⁾

autorise ma fille, mon fils ⁽¹⁾

à pratiquer le triathlon au club de Poissy Triathlon et autorise les éducateurs de l'association à intervenir en cas de nécessité.

Signature des parents

J'autorise l'utilisation de photos de mon enfant à des fins pédagogiques, de communication (courrier, documentation, Internet) et d'information par voie de presse.

☐ OUI

☐ NON

Signature des parents

(1) Rayer la mention inutile



INFORMATION ASSURANCES LICENCIÉS

Dans le cadre de la protection des licenciés, la Fédération Française de Triathlon vous offre la possibilité de souscrire, de façon facultative, à des options complémentaires d'assurances (contrats Allianz) dont :

- Atteinte corporelle
- Dommages du vélo
- Garantie des accidents de la vie pour une personne seule ou sa famille

Le résumé des diverses options facultatives proposées vous sont présentées dans **la Notice d'Information présente à la fin du dossier**.

Il vous appartient d'en prendre connaissance et de choisir entre la souscription de tout ou partie des options proposées, et le refus des garanties proposées.

Selon votre choix :

CAS N°1 - Vous souscrivez à tout ou partie des options proposées :

- vous remplissez le/les bulletin(s) de souscription (p. 5 de la notice jointe) en indiquant les options retenues
- vous le/les retournez accompagné(s) de votre chèque directement au cabinet d'assurances dont l'adresse figure en p. 6 de la notice jointe (libellé du chèque indiqué sur cette page)

CAS N°2 - Vous refusez de souscrire aux options proposées :

- vous remplissez le bulletin « Attestation de refus des garanties Atteinte Corporelle et Assistance » ci-dessous
- vous nous remettez ce bulletin lors de votre inscription avec les autres pièces justificatives demandées

La notice d'information est consultable à partir de ce lien :

<https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr/federation-francaise-de-triathlon.html>

- ✂ -

Attestation de refus des garanties Atteinte Corporelle et Assistance

Vous nous faites part de votre refus de souscrire les garanties de base Atteinte Corporelle et Assistance automatiquement proposées dans la licence fédérale. En d'autres termes, aucune indemnisation ne vous sera versée par l'assureur fédéral en cas de dommage corporel dont vous pourriez être victime lors de la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées ainsi qu'aucune prestation d'Assistance. Afin de pouvoir déduire de votre cotisation la prime correspondante, nous vous remercions d'attester votre refus et, pour cela, de bien vouloir remplir, dater et signer ce document, précédé de la mention « lu et approuvé ».

Nom, Prénom (en lettres d'imprimerie svp) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

J'ai bien pris note des informations ci-dessus présentées et confirme mon refus de souscrire les garanties de base Atteinte Corporelle et Assistance proposées par la F.F.TRI.

Date, signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

- ✂ -

POISSY TRIATHLON

42, rue d'Aigremont
78300 POISSY

TEL 01 30 74 75 93

FAX 01 30 74 03 78

www.poisstryathlon.com



Article 1 Le Bureau, composé des membres dirigeants de POISSY TRIATHLON, administre et assure le bon fonctionnement du club. Il prend toute décision relative au déroulement des saisons, à l'entraînement sportif ou au suivi des athlètes, à la recherche des partenaires. Il prend toute décision utile pour veiller à l'image de POISSY TRIATHLON.

Article 2 Le montant des cotisations est fixé par le Bureau. Aucune cotisation ne sera remboursée (cf. art. 16)

Article 3 La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont fixés par le Bureau, en accord avec les services municipaux compétents.

Article 4 Les entraîneurs sont, avec l'accord du Président, seuls habilités à décider de l'orientation sportive des athlètes. En cas de désaccord, l'athlète peut demander à être entendu par les membres dirigeants du Bureau en se faisant assister, s'il le désire, par la personne de son choix.

Article 5 Il est demandé à tous les adhérents du club de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition, de s'engager à respecter les statuts et les règlements intérieurs du club et des établissements fréquentés au cours des activités du club. Chaque adhérent respectera notamment les consignes suivantes :

- Natation : il est obligatoire de présenter aux caissières de chaque piscine la licence FFTRI, de porter un bonnet de bain, de porter le slip de bain pour les hommes et le maillot de bain pour les femmes, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.
- Vélo : port du casque obligatoire pour toutes les sorties vélo encadrées par le club, respect du code de la route, interdiction d'utiliser les lecteurs audio MP3.
- Course à Pied : respect des gymnases et vestiaires mis à disposition des athlètes par la Ville de Poissy.

Article 6 Les activités pourront être supprimées par les responsables, sans préavis et sans contre-partie possible, pour des raisons exceptionnelles (encadrement insuffisant, panne électrique, grève du personnel municipal, etc...). Les adhérents sont invités à consulter régulièrement la page d'accueil de poissytriathlon.com. Un message d'information pourra être transmis via ce support dans la rubrique « INFO CLUB ».

Article 7 Les parents ne peuvent pas assister aux séances d'entraînement.

Article 8 Moyennant la cotisation, les adhérents bénéficient des activités proposées par le club ainsi que de la tenue du club, représentative de la saison et des partenaires. Les couleurs du club sont celles de la Ville de Poissy : Bleu et Jaune.

Article 9 Les tenues fournies par le club sont l'image du club et ne devront en aucun cas être modifiées, détériorées ou vendues, sous peine de sanction.

Article 10 Un adhérent pourra être suspendu sur une durée déterminée pour cause de retard au début ou à la récupération (pour les mineurs) de l'entraînement. L'adhérent bénéficiera d'un avertissement écrit de la part de l'équipe pédagogique avant que cette dernière se réserve le droit de le suspendre pour une durée déterminée si le problème perdure.

Article 11 Un adhérent pourra être suspendu sur une durée déterminée pour cause de mauvais entretien répété de son matériel. L'adhérent bénéficiera d'un avertissement écrit de la part de l'équipe pédagogique avant que cette dernière se réserve le droit de le suspendre pour une durée déterminée si le problème perdure.

COMPÉTITIONS

Article 12 Le port de la tenue du club de l'année en cours est obligatoire lors de toutes les compétitions labellisées FFTRI (triathlons, duathlons, biathlons, aquathlons et bike & run).

Article 13 Pour toutes les compétitions, les athlètes de l'équipe première devront se munir de leur tenue podium composée de la veste et du cuissard de l'année, permettant de représenter les couleurs et les partenaires de POISSY TRIATHLON pour l'année en cours.

Article 14 Tout athlète participant à une compétition doit se conformer au règlement de compétition du lieu de l'épreuve et se soumettre au corps arbitral.

SPORT PROPRE

Article 15 Les athlètes adhérant à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants qui pourraient nuire à l'image de POISSY TRIATHLON.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Article 16 Les triathlètes, lors des sorties vélo, doivent respecter scrupuleusement le code de la route et rouler dans le respect des autres usagers de la voie publique. Tout comportement dangereux à l'égard du groupe ou des autres usagers, ou tout manquement au respect du code de la route, pourra être sanctionné si cela est nécessaire.

Article 17 L'adhérent s'engage à démarrer les séances d'entraînement à l'heure fixée par le calendrier. Les entraîneurs se réservent le droit d'exclure d'une séance d'entraînement tout adhérent dont le comportement ou un matériel inadapté pourraient gêner le déroulement normal de la séance : retard non justifié, matériel défectueux ou inadapté, comportement verbal ou physique déplacé, etc.

Article 18 Les adhérents souhaitant renoncer à leur adhésion peuvent le faire avant le 31 octobre de l'année en cours. La licence leur sera alors remboursée à hauteur de 50% du montant de la cotisation. Au-delà du 31 octobre, aucun remboursement ne sera accepté.

Article 19 Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement, le Bureau se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre, ou de l'exclure définitivement du club.

Article 20 Les entraîneurs référents sont en mesure d'annuler une séance d'entraînement si les conditions météorologiques le nécessitent.

Article 21 Aucun adhérent ne peut accéder à une installation sportive sans la présence de l'entraîneur référent, et ce malgré un retard de ce dernier.

Article 22 Au regard du risque encouru et afin de garantir le bon déroulement des entraînements vélo, les adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de parcours et de travail dispensés par les entraîneurs. En cas de non respect, les entraîneurs peuvent exclure le ou les adhérents concerné(s).

Article 23 Le présent règlement pourra être modifié à tout moment à la libre appréciation du Bureau.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter lors de ma présence lors des entraînement ou des compétitions.

A,le

Signature de l'adhérent ou des parents pour les mineurs précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

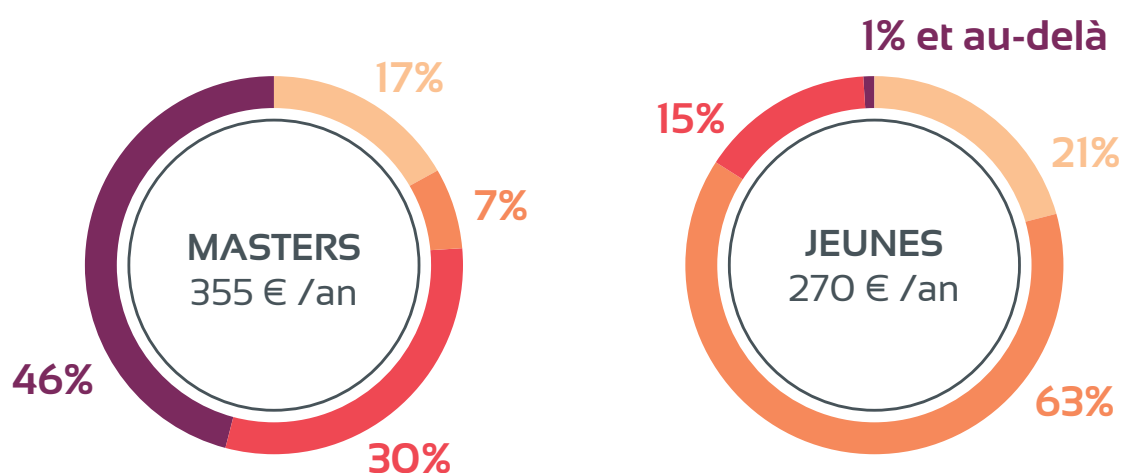


QUE COMPREND LE COÛT DE MA COTISATION ?

Que vous soyez nouvel adhérent ou un habitué du club, il est important que vous sachiez à quoi correspond le montant de la cotisation que vous payez. De tous les clubs franciliens, Poissy Triathlon est l'un des clubs où le coût d'adhésion annuel est le moins onéreux par rapport à la qualité des entraînements et des prestations offertes.

Poissy Triathlon répond également chaque année à des critères très contraignants définis par la Fédération Française de Triathlon qui lui ont permis d'obtenir le nouveau label « Ecole de Triathlon EXCELLENCE », plus haute labellisation témoignant de la qualité de l'association, de son encadrement et de ses infrastructures.

Voici deux exemples de répartition du coût de la cotisation pour un adhérent de la catégorie Masters habitant Poissy et un jeune du groupe pré-compétition habitant Poissy :



- TRI FONCTION
- INSCRIPTION À DES COURSES ⁽¹⁾
- REVERSEMENT FFTRI + LIGUE IDF ⁽²⁾
- FONCTIONNEMENT CLUB ⁽³⁾

(1) 20€ pour les Masters (prise en charge de l'inscription au Run & Bike de la Pisciacaise)
150 € pour les jeunes (sélection + course du Championnat de France de triathlon)

(2) Masters : 88,50 € / Jeunes : 35 €

(3) Masters

- › 17 h d'entraînement hebdo sur 36 semaines / an encadrées par des Diplômés d'Etat ou des Brevets Fédéraux
- › 4-5 stages d'entraînement annuels
- › gestion des tâches administratives
- › actions extra sportives

Jeunes

- › 16 h d'entraînement hebdo sur 36 semaines / an encadrées par des Diplômés d'Etat ou des Brevets Fédéraux
- › 1 stage de février à Antibes avec bonus club de 60€
- › gestion des tâches administratives
- › actions extra sportives
- › prêt de matériel pour le Championnat de France

Le prix de la cotisation demandée aux adhérents ne couvre qu'une partie des dépenses engagées par Poissy Triathlon. Le club prend donc à sa charge sur son budget de fonctionnement en moyenne, et par adhérent, 180 Euros.

POISSY TRIATHLON

42, rue d'Aigremont
78300 POISSY

TEL 01 30 74 75 93

FAX 01 30 74 03 78

www.poissytriathlon.com



DÉTAIL DES PRESTATIONS PAR CATÉGORIE

Votre licence inclut une part fédérale avec assurances. Le reste correspond aux services suivants :

	Découverte	Avenir	Pre-compet	Compétition	Masters
Licence * (en euro)	210 / 230	230 / 250	250 / 270	305 / 325	315 / 355
Entraînements	3 h	7 h	7 à 12 h	7 à 15 h	18 h
Heures de natation	1 h	2 h 30 à 4 h	4,5 h à 7 h	4,5 h à 9 h	8 h
Tri-fonction (Valeur 100 Euros)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui <i>1 tous les 2 ans</i>
Courses club	Challenge IDF si demandé	Challenge IDF	Challenge IDF / National	Challenge IDF / National	Run & Bike Pisciacaïse
Stages proposés**	-	2	5	5	4 ou 5
Caution prêt de vélo (par an) ***	-	-	-	100 €	100 €

* Les sommes affichées correspondent à la cotisation pour un adhérent habitant Poissy contre celle pour un adhérent non résident à Poissy.

** Voir la liste des stages proposés dans les événements club en page 10

*** Le prêt de vélo est une initiative du club concernant uniquement les groupes Découverte à Pré-Compétition et Initiation Femmes, dans la limite du stock disponible.

Pour tous les autres, le club peut proposer des vélos à la vente à des tarifs avantageux. Rapprochez-vous de votre référent de groupe pour en savoir plus.



NATATION

- › Maillot de bain
- › Bonnet de bain
- › Lunettes de natation
- › Pull buoy⁽¹⁾ et plaquettes
- › Elastique
- › Tuba frontal et palmes (groupe « compétition », « Master's »)

VÉLO

- › Vélo en bon état
- › Casque à coque dure homologué
- › Bidons
- › Matériel de réparation (chambre à air adaptée au modèle des roues, démonte-pneu, pompe)
- › Equipement textile adapté à la saison et à la météo (cuissard, collant, maillot court, maillot long, etc.)

COURSE À PIED

- › Une paire de chaussures de course à pied en bon état
- › Equipement textile adapté à la saison et à la météo (short, collant, Tshirt, veste, bonnet, gants)

ASTUCE EQUIPEMENT

Pour vous équiper en tenues aux couleurs du Poissy Triathlon (trifonctions Hommes et Femmes et tenues de vélo et de course à pied dans la limite des stocks disponible), veuillez contacter Ludyvine **par e-mail :**

ludyvine@poissytriathlon.com

Des ventes de matériel seront organisées de manière régulière durant la saison.

MATÉRIEL MINIMUM À PRÉVOIR POUR LA NATATION

Pour les premiers entraînements de natation, il n'est pas utile de posséder l'intégralité du matériel demandé ci-dessus dès les premiers entraînements.

Cependant, outre le maillot de bain, nous vous demandons de vous équiper au minimum d'un bonnet de bain, d'une paire de lunettes et d'un pull buoy⁽¹⁾. Une paire de palmes en plus est idéal.

(1)



GROUPES JEUNES

Une attention particulière sera portée au bon entretien de votre équipement et au port de tenues adaptées à la météo. Une séance dédiée à l'entretien du matériel pour les groupes découverte et avenir sera aménagée **en fonction des conditions climatiques**.

Tout enfant se présentant avec du matériel mal entretenu ou défilant et/ou avec une tenue inadaptée à la météo sera renvoyé chez lui.